ASA | SVV

Schweizerischer Versicherungsverband
Association Suisse d'Assurances
Associazione Svizzera d'Assicurazioni
Swiss Insurance Association

Schéma de gestion en 3 phases des cas complexes (version du février 2019)

Tous les documents de travail marqués en rouge sont disponibles sur le site de l'ASA ➔ Lien

Phase initiale

6 premières semaines

Prise de contact avec l'assuré

- Indiquer le/la chargé(e) de dossier
- Instaurer une relation de confiance
- Examiner la situation avec précision
- Clarifier la capacité de travail de l'assuré
- Au besoin, proposer une aide (par ex. aide-ménagère, accord avec l'employeur)

*Se renseigner sur les **ressources**, non sur les déficits*

Récolte des principales données

- Procuration si nécessaire
- Rapports médicaux initiaux LAA / LAMal / RC
- En cas de TACC, fiche documentaire
- Sauvegarde des données pour l'analyse de l'accident
  - Factures des réparations /expertises des véhicules
  - Demander le dossier officiel
- En cas de TCL, fiche documentaire
- PIR / attestation SIM de la capacité de travail

Suivi et mise à jour

- Rappeler l'assuré après 4-6 semaines pour s'informer sur son état
- S'assurer de la réception de la fiche documentaire ou des rapports médicaux initiaux
- PIR / attest. CT

Gestion de sinistre

Best practice

Après 6 semaines

Visite person-nelle

- Rapports méd. intermédiaires LAA / LAMal / RC
- Questionnaire sur l'évolution - TACC
- Assessment médical
- Plausibilité médicale

Analyse technique de l'accident / Examen biomécanique

- RE Toolbox (GREAC/GREMA)
- PIR / attest. CT
- Contrôler le Case-Management
- Mesures CM concrètes
- Coopération entre psychiatrie et CM

Reassessments périodiques

RE Toolbox (GREAC / GREMA)
Expertise poly-disciplinaire après 6 mois

Mesures complémentaires p. ex. :

- Evaluation de la tenue du ménage
- Contrôle LFA en cas de suspicion suffisante

Gestion de la coordination

En continu

- Collaboration entre les assureurs
  - Best Practice dans la collaboration entre les assureurs
  - Assureurs sociaux (assureurs AI, LAA, LAMal, indemnités journalières et LPP; liens vers Compasso (clé de répartition des coûts, guide IJM – AI – Employeur, carte nationale des partenaires du système)
- Coopération entre médecins spécialistes en psychiatrie, psychothérapie et case managers des assureurs privés ainsi que principes CGIAM
- Collaboration avec d'autres assureurs, y compris les prétentions récursoires (Convention relative à la renonciation aux prétentions récursoires et à l'exception de prescription du 19.10.2010; actualisée en novembre 2013)
- Information importante : plus la réintégration dans le processus de travail est abordée tôt par les acteurs impliqués, plus elle a de chance de réussir

Instruments pour la gestion de cas (Instruments de travail ASA)

Version 2.0 (2016-02)